

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychomotricien
Emploi	Psychomotricien
Métier	Psychomotricien
% temps	100 %

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS (1)
Structure interne (CR - <i>Code et Libellé</i>)	CR -0211
Unité fonctionnelle (<i>Code et Libellé</i>)	2245 Unité du Neurodéveloppement

(1) ADIS : Autisme neurodéveloppement et inclusion sociale

L'unité du Neurodéveloppement se situe au bâtiment 332 du CH Le Vinatier.

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le Cadre de Santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Cadre Supérieur de Santé, assistant du chef de pôle et du Directeur des Soins. Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants et les personnels des services logistiques et administratifs. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (TITRE IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos fixes
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 08h00-20h00
- Horaires : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, sauf nécessité de service
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé

- Congés pris dans le respect de l'organisation du pôle et programmés en lien avec les cadres du pôle au regard des règles de fonctionnement établies. A ce titre, il participe aux suppléances organisées au niveau du pôle, en structure intra et extra hospitalières.

5. CARACTÉRISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme NeuroDéveloppement et Inclusion Sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à une déficience intellectuelle. Son projet s'appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l'autodétermination des usagers,
- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d'accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l'hospitalisation

Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d'un trouble du neuro développement associé à une déficience intellectuelle et aux recommandations de bonnes pratiques :

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l'accès aux soins à courte échéance ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d'organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu'il s'avère nécessaire d'ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L'évaluation des comportements défis en milieu écologique
 - Une alternative à l'hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair aidance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle-
Création d'un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l'aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d'origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l'Autisme dans le cadre du Centre d'Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d'évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d'algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l'évaluation et à la prise en charge des comportements-défis
- Une unité d'accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS.
- Deux équipes mobiles : ADO-ADIS (dédiée aux patients de 6 à 16 ans) et Adultes/Handicap et Vieillissement : Interventions sur site (famille ou structure médico-sociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

Une unité d'hospitalisation – Unité du Neurodéveloppement:

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d'usagers à partir de 13 ans présentant un comportement défis associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d'Accueil Spécialisée :

La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à une déficience intellectuelle.

Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile :

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les Passementiers » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l'autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d'évaluations pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

Une équipe mobile :

L'équipe mobile ADIS est les structures ambulatoires qui viennent soutenir les structures et les familles pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le psychomotricien exerce sur prescription médicale. Il assure des prises en charges individuelles ou groupales sous forme de thérapies à médiation corporelles. Ces prises en charges sont articulées avec les soins psychiatriques et en collaboration avec les soignants. Il effectue des bilans et formalise des projets thérapeutiques. Il participe aux réunions cliniques et institutionnelles, assure un travail de transmissions d'informations aux partenaires de soins. Il participe à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, d'éducation à la santé et de recherche.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Le psychomotricien travaille essentiellement sur la relation, la communication et la mise en jeu du corps par le biais de médiations corporelles appropriées aux besoins de l'usager. Il est attentif au langage corporel du patient et étaye son développement psychomoteur et psychoaffectif.
- Réaliser des bilans psychomoteurs sur indication médicale et analyser les résultats
- Elaborer des projets thérapeutiques et/ ou rééducatifs en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire
- Effectuer des prises en charge individuelles en psychomotricité
- Co-animer des groupes thérapeutiques
- Dépister des troubles psychomoteurs
- Réaliser des actions de prévention, d'éducation du développement psychomoteur
- Evaluer les progrès thérapeutiques et réajuster au besoin le projet de rééducation établi
- Associer la famille/ l'entourage au projet de rééducation établi
- Transmettre les informations et en assurer la traçabilité et le suivi dans le respect de la réglementation
- Initier / participer à des projets de recherche

8. COMPETENCES, QUALITES REQUISSES ET FORMATION SOUHAITEE

9.1 Compétences, aptitudes à assumer les responsabilités de la fonction

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à travailler en coordination avec différents partenaires et unités de soins
- Capacité créatrice, esprit d'initiatives et de synthèse
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique de travail en transversalité
- Qualité relationnelle, aptitude au changement
- Capacité d'encadrement pédagogique en conformité avec la réglementation de l'école régionale
- S'inscrire dans une dynamique de formation
- Etre capable d'animer des groupes thérapeutiques
- Etre capable de rédiger et d'argumenter un compte rendu de bilans et de rééducation
- Etre rigoureux et soucieux de remplir sa fonction dans ses dimensions relationnelles, soignantes et administratives

9.2 Qualités

- Sens aigu de la mission du service public et de l'éthique professionnelle

**Psychomotricien
Unité du Neurodéveloppement**

PRP-GRH 715

Version 02

Date d'application :
01/10/2024

- Faire preuve de rigueur dans les missions confiées
- Dynamisme et capacités d'initiatives dans son domaine de compétence
- Disponibilité et souplesse de fonctionnement
- Faire preuve d'engagement professionnel
- Disponibilité et esprit de solidarité pour répondre aux besoins du Pôle et de l'institution

9.3 Diplôme requis

- Etre titulaire du DE de psychomotricité

9.4 Connaissances spécifiques souhaitées

- Connaitre le développement psychomoteur de l'adulte souffrant d'autismes et de troubles du neuro développement et les outils spécifiques d'évaluation
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur
- Bonne maîtrise des outils informatiques

**Psychomotricien
Unité du Neurodéveloppement**

PRP-GRH 715

Version 02

Date d'application :
01/10/2024**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle ADIS

Modifications apportées par la nouvelle version

Rédaction	Vérification	Validation
A. DUCHAMP Cadre Supérieure de Santé	F. BOISSIE Cadre Supérieur de Santé	P-H DUCHARME Directeur des Soins